



**ENVIRONNEMENT, TERRITOIRES  
AUTOROUTES ET MER**

**ÉLECTION DU 6 DÉCEMBRE 2018**

# COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL

Faites confiance aux candidat-e-s de la Cfdt !



**Gwénaëlle  
L'Huillière**



**Jean-Christophe  
Saluste**



**Maryline  
Grosroyat**



**Lionel  
Althuser**



**Sylvia  
Boisbourdin**



**Pascal  
Blandel**



**Dominique  
Vincent**



**Stéphane  
Boutorine**



**Maxime  
Gomez**



**Frédéric  
Bronnimann**



**Nathalie  
Devulder**



**Sébastien  
Hoarau**



**Patrick  
Fourmigué**



**Chimène  
Ricard**



**Stéphane  
Keraudran**



**Thierry  
Mocogni**

- 1/ Gwénaëlle L'HUILLIÈRE, DIR Est
- 2/ Jean-Christophe SALUSTE, DGAC
- 3/ Maryline GROSROYAT, Secrétariat général
- 4/ Lionel ALTHUSER, Météo-France
- 5/ Sylvia BOISBOURDIN, DDTM 83
- 6/ Pascal BLANDEL, DDTM 56
- 7/ Dominique VINCENT, Secrétariat général
- 8/ Stéphane BOUTORINE, DDT 69
- 9/ Maxime GOMEZ, VNF DT Rhône-Saône
- 10/ Frédéric BRONNIMANN, IGN

- 11/ Nathalie DEVULDER, DDT 08
- 12/ Sébastien HOARAU, DEAL de la Réunion
- 13/ Patrick FOURMIGUÉ, CEREMA DT Méditerranée
- 14/ Chimène RICARD, DGAC
- 15/ Stéphane KERAUDRAN, DDTM 56
- 16/ Magali PEREX, Secrétariat général
- 17/ Serge GAMEL, DIR Massif Central
- 18/ Rémi LE BESQ, Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- 19/ Nadège CHEDAL-ANGLAY, IGN
- 20/ Claude GUILLET, CEREMA DT Normandie Centre

- 21/ Yoan MARSANNE, Secrétariat général
- 22/ Jean-Yves SEINCE, DIR Atlantique
- 23/ Isabelle ROUSSEAU, DREAL Auvergne Rhône-Alpes
- 24/ Isabelle MESLIER, DDT 28
- 25/ Jean-André GUILLERMIN, VNF DT Centre Bourgogne
- 26/ Véronique THYS, Secrétariat général
- 27/ Émilie BOUTET, DGAC
- 28/ Thierry MOCOJNI, DDT 28
- 29/ Valérie MOINE, DDTM 59
- 30/ Mohammed ADOUANE, Agence de l'Eau Seine Normandie

## UNE ÉQUIPE AVEC DES COMPÉTENCES RECONNUES AU SERVICE DE TOUS

- ✓ représentative de la diversité de notre ministère et proche de vous en administration centrale, dans les services déconcentrés et les établissements publics ;
- ✓ compétente et riche de l'expérience de candidat-e-s en activité professionnelle et / ou en activités syndicales nationales ou locales ;
- ✓ transparente sur ses engagements : justice sociale, équité entre tous les agents et indépendance des partis politiques. ●

VOTRE VOIX  
NOTRE ACTION



LE 6 DÉCEMBRE, VOTEZ CFDT !

## LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- ✓ **La santé d'abord** : la CFDT agit de manière concrète pour que les employeurs publics prennent leurs responsabilités, avec une participation substantielle au financement d'offres de mutuelle : 900 k€ pour le MTES, 800 k€ pour la DGAC, près de 350 k€ pour des opérateurs comme VNF, Météo France, IGN, mais il faudra faire mieux encore !
- ✓ **Le travail au quotidien aussi** : la CFDT agit depuis des années pour un meilleur équilibre vie personnelle-vie professionnelle grâce au télétravail, pour un maintien sur site en cas de restructuration grâce au travail sur site distant. ●

POUR UNE COUVERTURE SANTÉ  
PERFORMANTE ...

C...F...D...T...



Enfin, par sa présence et son écoute au quotidien, la CFDT milite pour que les vrais experts interviennent sur l'organisation du travail, les matériels, les procédures : les vrais experts, ce sont les agents publics eux-mêmes.

## ACTION PUBLIQUE 2022

Action publique 2022 sera sans conteste la plus importante restructuration des services publics de l'État depuis plusieurs années. C'est pourquoi la CFDT revendique :

- ✓ **une adéquation missions-moyens** à la hauteur des enjeux, qui préserve la qualité du service rendu au citoyen ;
- ✓ **le maintien de la cohésion des territoires**, avec des secrétariats généraux de proximité dans les DDI et une distinction entre BOP\* préfecture et BOP ministériels.

**FACE AU DIALOGUE SOCIAL MINIMALISTE, LA CFDT EXIGE QUE SOIT REVU LE PROCESSUS DE RÉFLEXION POUR :**

- ✓ **associer** les acteurs de terrain ;
- ✓ **rappeler** la priorité des missions par rapport au budget ;
- ✓ **un diagnostic** des réformes passées et des études d'impact pour celles proposées. ●

\*BOP : programme de gestion de crédits.

## RESTRUCTURATIONS DANS LES SERVICES PUBLICS

AYEZ  
CONFIANCE !



L'engagement de la CFDT vise prioritairement à défendre les agents, en protégeant leur bien-être au travail et la valorisation de leurs compétences.

## PARCOURS PROFESSIONNELS, CARRIÈRES & RÉMUNÉRATION (PPCR)

La CFDT s'est engagée par sa signature dans la mise en œuvre du protocole PPCR sur les carrières et rémunérations. Pour toute la fonction publique, PPCR a permis :

- ✓ la **révision** des grilles ;
- ✓ la **généralisation** des carrières en trois grades ;
- ✓ le **transfert** d'une partie des primes sur la rémunération indiciaire (ce qui permet d'améliorer les niveaux de pensions) ;
- ✓ l'**augmentation** de 1,2 % de la valeur du point (0,6 % en 2016 et 2017).

D'autres organisations, en refusant de signer, ont fragilisé le dispositif, ce qui a permis au gouvernement de le suspendre un an en 2018. ●

La CFDT assume son syndicalisme responsable, d'engagement et de négociation, pour améliorer la situation des agents. PPCR a permis d'obtenir 702 millions d'euros pour les fonctionnaires en 2017 et 5 milliards sur cinq ans.



## RIFSEEP : RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

À l'exception de certains corps techniques, c'est le régime indemnitaire de la grande majorité des fonctionnaires. Il est composé de deux parties :

- ✓ l'**indemnité de fonctions, sujétions et expertises (IFSE)**, versée de manière variable selon un nombre de groupes déterminés. La répartition des agents est réalisée selon des critères, par exemple l'encadrement, la technicité, ou encore le degré d'exposition du poste (critères non exhaustifs) ;
- ✓ le **complément indemnitaire annuel (CIA)**, qui est facultatif, est une manière de reconnaître le travail de l'agent.

La CFDT demande que, dans le contexte de réforme de notre champ ministériel, les agents ne subissent pas une perte du montant de l'IFSE du fait d'un changement de groupe vers un groupe moins bien classé. ●

### POUR UN SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION TRANSPARENT



La CFDT exige que les recours des agents sur le montant du CIA puissent être étudiés par la CAP du corps compétent.

# LA CFDT AU MTES-MCTRCT

## UNE SEULE LIGNE : LA DÉFENSE DES AGENTS

### VOTER CFDT, C'EST :

- ✓ **Voter pour un syndicat fort** qui s'implique activement dans le dialogue social, quand d'autres organisations choisissent de rester sur une posture stérile, allant même à l'encontre des personnels.
- ✓ **Rechercher l'équité de traitement** entre tous les agents, quels que soient leur catégorie ou leur statut, en faisant fi des égoïsmes corporatistes ;
- ✓ **Exiger la reconnaissance du travail** de toutes et de tous, d'en valoriser toutes les tâches, de rétribuer l'engagement de chacun·e, sans s'enfermer dans une vision dogmatique des métiers ;
- ✓ **Choisir un syndicat progressiste** qui a fait le constat que les réalités du monde d'aujourd'hui et de demain sont complètement différentes des réalités d'hier ;
- ✓ **Ne pas s'enfermer dans l'immobilisme** face à une société qui avance et qui se construit jour après jour.



### LE CTM, C'EST QUOI ?

Le Comité technique ministériel est l'instance consultative « suprême » pour l'ensemble des personnels du MTES-MCTRCT et de ses établissements publics. Il est compétent pour être consulté sur l'emploi, les effectifs, les compétences, l'organisation des services, le bilan social, la formation professionnelle, l'égalité professionnelle et tous les textes réglementaires

du ministère et de ses établissements sous tutelle (lois, décrets, arrêtés relatifs à l'organisation des services, statut particulier des personnels). Le CHSCTM (hygiène et sécurité), le CCAS (action sociale), la CMFP (formation), instances centrales du ministère, sont des émanations du CTM, qui compte 15 sièges de représentants titulaires des personnels et autant de suppléants. ●